



Une jeune réfugiée soudanaise fait un signe timide de la main après être parvenue en lieu sûr, en Ouganda.



SAUVEGARDER LES DROITS FONDAMENTAUX

Les problèmes engendrés par les déplacements de réfugiés et les mouvements mixtes actuels sont trop complexes et trop onéreux pour que chaque pays puisse les régler seul. Une coopération internationale fondée sur les principes de solidarité, le partage équitable des responsabilités et les efforts collectifs des États est indispensable pour répondre de manière durable aux défis d'aujourd'hui.

Le respect du droit international des réfugiés constitue une forme de partage des responsabilités, par laquelle les États honorent les engagements qu'ils ont contractés les uns vis-à-vis des autres, comme prévu par la Convention de 1951 et d'autres instruments relatifs au droit des réfugiés. La validité et l'adaptabilité de la Convention, largement respectée par les États signataires, ont été reconnues à maintes reprises dans le cadre de son interprétation et de son application, mais aussi par le non-respect de ses dispositions par certains États et leur manquement à l'obligation d'accorder l'accès à la protection et aux droits.

En 2017, le HCR continuera de promouvoir un environnement de protection favorable pour les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les apatrides. Le Haut Commissariat plaidera également pour la mise en œuvre, dans la pratique, des traités régionaux et internationaux applicables. Ce chapitre décrit les efforts actuellement déployés par l'organisation pour faire respecter le droit d'asile et pour encourager la mise en place de régimes d'asile nationaux qui soient justes et efficaces et qui assurent l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à la protection. Les pages qui suivent présentent également un aperçu de l'action menée par le HCR pour mettre un terme à l'apatridie, ainsi que pour offrir protection et assistance aux déplacés internes.

Dans ce chapitre :

- Renforcer les systèmes nationaux
- Comprendre les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR
- Éliminer l'apatridie
- S'engager dans les situations de déplacement interne



© HCR/M. Swanson

RENFORCER LES SYSTÈMES NATIONAUX

Le HCR estime que des systèmes nationaux fonctionnels, impliquant les pouvoirs publics à tous les échelons, la société civile et le secteur privé, sont le meilleur moyen de protéger et d'aider les déplacés, les apatrides et les personnes risquant de le devenir. En dépit de l'introduction de lois, de politiques et de pratiques restrictives par certains États, la communauté internationale a récemment adopté une série d'instruments qui constituent une base pour le renforcement des systèmes nationaux de protection et de recherche de solutions. Ces instruments comprennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le Cadre d'action global pour les réfugiés qui l'accompagne. Le HCR a également été invité à renforcer, en collaboration avec d'autres partenaires, l'aide accordée aux États en matière de protection des personnes relevant de sa compétence et de recherche de solutions aux déplacements forcés.

Le Haut Commissariat assure des activités de renforcement des capacités et d'autres formes d'appui

visant à transférer aux institutions publiques ses compétences techniques en matière de protection, et notamment sur la détermination du statut de réfugié, le droit et les politiques applicables aux réfugiés et aux apatrides, et les interventions d'urgence humanitaire. L'organisation recommande également d'intégrer les personnes relevant de sa compétence dans les lois, les politiques, les pratiques administratives et les services à l'échelle nationale et régionale. De la même manière, elle met son expertise en matière de protection à la disposition des partenaires de développement pour faciliter la prise en compte des réfugiés dans les programmes de développement nationaux.

Malgré des avancées importantes dans l'adoption de politiques nationales inclusives des réfugiés dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement, cela reste insuffisant. En effet, cinquante pour cent seulement des enfants réfugiés ont accès à l'enseignement primaire, contre un taux mondial supérieur à 90 pour cent. À travers le monde, 84 pour

cent des adolescents qui ne sont pas réfugiés suivent le premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que 22 pour cent seulement des adolescents réfugiés ont cette chance. En ce qui concerne les études supérieures, un pour cent seulement des réfugiés vont à l'université, alors que le taux moyen est de 34 pour cent à l'échelle mondiale. Par exemple, même si les réfugiés ont officiellement accès aux établissements de l'éducation nationale dans 17 des 25 pays jugés prioritaires pour la mise en œuvre des programmes éducatifs du HCR, dans la pratique, la plupart des enfants réfugiés ne peuvent les fréquenter, car le soutien plus large en matière de protection et l'appui financier ne sont pas suffisants pour permettre aux familles d'envoyer leurs enfants à l'école.

En conséquence, depuis 2016, le HCR renforce et élargit son appui aux gouvernements et aux partenaires de développement, afin de faciliter l'intégration des considérations relatives à la protection et à la prestation de services pour les réfugiés dans les mécanismes de gouvernance et

administratifs. En complément de ces efforts, l'organisation apportera un soutien ciblé pour faciliter l'accès des personnes relevant de sa compétence aux programmes relatifs à la justice et à la sécurité. Une véritable volonté politique et un financement prévisible, associés à l'appui du HCR, seront essentiels pour garantir la cohérence dans les différents contextes de déplacement.

De la même manière, en 2017, la collaboration du HCR avec les autorités nationales désireuses de jouer un plus grand rôle dans la

détermination du statut de réfugié visera à structurer les institutions publiques en charge de la DSR, à renforcer leurs capacités et à les soutenir pour leur permettre de rendre des décisions de qualité sur le long terme. Dans les situations où les pouvoirs publics se chargent intégralement de la procédure de détermination du statut, le HCR continuera à offrir des conseils techniques et un appui, consistant notamment à renforcer les capacités et à soutenir la mise en place de mécanismes d'assurance qualité durables et gérés par l'État.

Enfin, comme la protection et les solutions destinées aux personnes relevant de sa compétence sont de plus en plus ancrées dans les systèmes nationaux pertinents et dans les programmes internationaux de développement, le HCR étudiera de nouvelles manières d'exercer ses responsabilités de surveillance, notamment en assurant une interprétation et une application adéquates des normes de protection internationales et régionales. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
Promouvoir et renforcer la protection et la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recommandations sur la préservation du caractère civil et humanitaire de l'asile seront communiquées ; le CICR et les États seront impliqués.
Promouvoir des lois et des politiques axées sur la défense et le respect des droits des personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR soutiendra et encouragera des actions en justice stratégiques afin d'assurer la défense et le respect des droits des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. ■ Le HCR continuera à contribuer et à renforcer sa collaboration avec les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme, dont l'Examen Périodique Universel, les procédures spéciales et les mécanismes de suivi de l'application des traités. ■ Des conseils techniques sur les questions législatives et politiques seront apportés aux opérations. ■ Les États et les opérations du HCR bénéficieront d'un soutien relatif à la délivrance de titres de voyage en vertu de la Convention et à la protection des données personnelles des personnes relevant de la compétence de l'organisation. ■ Une assistance et des conseils techniques seront offerts aux États afin de faciliter la promulgation de lois et de directives, nouvelles ou révisées, intégrant des normes de protection améliorées.
Encourager l'adoption de lois ou leur révision en conformité avec les normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Par son engagement stratégique dans des procédures judiciaires en sa qualité d'ami de la Cour Internationale de Justice (<i>amicus curiae</i>), le HCR continuera de promouvoir l'élaboration de normes juridiques pertinentes, ainsi que l'interprétation et/ou l'application uniforme des normes existantes.
Élaborer, publier et communiquer des recommandations sur la protection internationale des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR rédigera des avis juridiques sur des questions d'actualité en rapport avec la protection internationale, notamment : l'éligibilité à la protection internationale, le principe de non-refoulement, le principe de non-pénalisation pour entrée et présence irrégulières, les procédures d'asile justes et efficaces, les garanties de procédure équitable et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, dont le droit à la vie de famille et à l'unité de la famille.
Œuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides, améliorer les conditions et promouvoir des alternatives à la détention	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en œuvre de la stratégie « Au-delà de la détention (2014-2019) » sera appuyée dans les pays prioritaires et dans d'autres pays. ■ Le HCR élaborera deux programmes de formation combinés sur la surveillance des lieux de détention des migrants, les modalités d'accueil et de garde et sur les alternatives à la détention des enfants et des familles. ■ Des notes d'information et des études en rapport avec ces questions seront élaborées.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Processus de protection et documents adéquats	
Amélioration de l'accès aux procédures de détermination du statut et de la qualité de ces procédures	
Poursuivre l'élaboration de politiques, de recommandations, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et continuer à en surveiller l'application	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des avis opérationnels, juridiques et procéduraux sur les procédures et les décisions en matière de DSR seront communiqués aux opérations régulières et d'urgence, notamment : aux opérations de grande envergure assurant la DSR en vertu du mandat, aux opérations engagées dans le transfert des responsabilités de la DSR aux gouvernements, et aux opérations se consacrant à la mise en place ou au renforcement de procédures d'asile nationales (y compris par des initiatives d'assurance qualité). ■ De nouvelles instructions sur l'utilisation stratégique de la DSR relevant du mandat intégrées aux stratégies globales de protection et de recherche de solutions seront élaborées, ainsi que sur la conception et l'application de stratégies efficaces de traitement pour des populations précises. ■ Les « Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR » seront révisées et actualisées. ■ Des recommandations sur l'examen et l'évaluation de la crédibilité des demandes de DSR continueront d'être élaborées à l'intention du personnel du HCR et des décideurs des organismes publics. ■ Des recommandations claires sur l'application des critères d'exclusion prévus par la Convention de 1951 seront communiquées aux gouvernements, au personnel du HCR et aux autres intervenants impliqués dans des procédures d'asile ou de DSR ; les demandeurs d'asile devraient ainsi bénéficier d'une DSR plus juste et plus uniforme. Le HCR continuera également d'actualiser les principes directeurs sur l'exclusion de la protection internationale en vertu de l'article 1F de la Convention de 1951. ■ Des missions d'appui à la protection seront entreprises dans les opérations de DSR les plus importantes.
Renforcer la capacité du personnel et des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR, y compris par des déploiements	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR préparera et assurera des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont au moins 4 sessions du programme de formation à la DSR, au bénéfice de 140 collaborateurs chargés de la DSR au titre du mandat. ■ Le personnel du HCR chargé de la DSR et d'autres activités liées à la protection sera formé aux techniques d'entretien, notamment grâce à la mise en place de supports de formation électroniques et à l'organisation de sessions du nouveau programme de formation aux entretiens. ■ Le personnel du HCR chargé de la DSR bénéficiera d'une formation sur les informations relatives aux pays d'origine (IPO), notamment grâce à la mise en place d'un module de formation électronique. ■ Un appui sera offert à des opérations chargées de DSR au titre du mandat, grâce au déploiement d'experts. ■ Un module d'initiation en ligne sera élaboré à l'intention des nouveaux agents chargés de déterminer l'éligibilité à la DSR. ■ Des conseils d'auto-prise en charge seront élaborés à l'intention des agents chargés du traitement des demandes de DSR afin de promouvoir le bien-être du personnel.
Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations et des recommandations actualisées et spécifiques sur les pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des principes directeurs sur l'éligibilité et d'autres recommandations spécifiques seront publiés au sujet des principaux pays d'origine. ■ Des rapports spécifiques sur certains pays seront commandés à des organisations indépendantes, spécialisées dans la recherche d'informations sur les pays d'origine. ■ Le site <i>Refworld</i> sera régulièrement actualisé pour veiller à ce que les gouvernements, le personnel du HCR et les autres personnes intervenant dans les procédures d'asile/de DSR aient en permanence accès à des informations à jour sur les pays d'origine, provenant de diverses sources de confiance.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
Services pour les personnes qui ont des besoins particuliers renforcés	
Renforcer la capacité de prise en charge des besoins de protection particuliers des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un programme de formation des formateurs, relatif à la protection des LGBTI, sera lancé à l'échelle mondiale. ■ Les bonnes pratiques et les conseils pratiques seront rassemblés et diffusés auprès des opérations.
Renforcer la capacité de prise en charge des besoins de protection particuliers des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les partenariats avec les associations locales ou nationales de personnes handicapées seront renforcés. ■ Une formation électronique sur la protection des personnes handicapées sera mise en place à l'échelle mondiale. ■ Des conseils pratiques seront diffusés afin de faciliter la prise en compte des personnes handicapées dans tous les secteurs de programmation.
Améliorer l'accès à une éducation de qualité	
Offrir un appui technique aux opérations pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les systèmes et les programmes éducatifs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un cadre sur l'intégration des réfugiés dans les services et les systèmes éducatifs nationaux/locaux sera élaboré et des instructions opérationnelles seront délivrées pour certains contextes précis. ■ Au moins 20 pays bénéficieront d'un appui technique pour renforcer l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux et certains pays recevront un appui supplémentaire ciblé.
Les opérations augmentent la scolarisation (fréquentation et rétention) des enfants et des jeunes non scolarisés dans le primaire et dans le secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ 12 pays recevront, au titre du programme Éduquer un enfant, un appui technique ciblé pour scolariser 140 000 enfants réfugiés dans le primaire.
Développer et promouvoir l'innovation dans l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 10 pays bénéficieront d'un appui technique ciblé pour améliorer l'accès aux programmes d'enseignement secondaire institutionnel, d'enseignement accéléré et d'enseignement non formel.
Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre du programme annuel de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) et d'autres programmes du HCR et de ses partenaires, plus de 4 000 réfugiés recevront des bourses pour suivre des études supérieures. ■ Un consortium de partenaires travaillant sur l'enseignement connecté, conduit par le HCR, facilitera l'accès de 2 000 étudiants réfugiés aux études supérieures.



COMPRENDRE LES BESOINS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

« Comment pouvons-nous travailler et avancer ensemble si nous sommes invisibles ? Comment pouvons-nous travailler avec les jeunes réfugiés si nous ne les voyons pas ? Comment pouvons-nous prévoir des mesures pour les jeunes réfugiés si nous ne connaissons pas leurs besoins ? Combien devons-nous investir, si nous ne savons pas combien ils sont ? »

- Jeunes réfugiés participant aux Consultations mondiales des jeunes réfugiés, Genève, juin 2016.

L'engagement opérationnel du HCR, sa fonction de surveillance et son action de sensibilisation reposent sur une connaissance approfondie des personnes avec lesquelles et pour lesquelles il travaille, des raisons qui sont à l'origine de leur déplacement et du contexte dans lequel ces personnes vivent. La participation effective des communautés permet de prendre des décisions et d'élaborer des programmes fondés sur des données probantes et occupe de ce fait une place centrale dans différents processus du HCR, consistant notamment à : étudier les mouvements de population, analyser les risques en matière de protection, assurer une gestion individuelle des cas de protection, rendre des comptes aux populations touchées, mettre en œuvre des approches

participatives et renforcer la protection fondée sur la collectivité.

En outre, le HCR continue de perfectionner ses systèmes de gestion de l'information et de traitement des données, afin d'appuyer l'analyse de la protection, la planification à plus long terme en matière de protection et de solutions et la définition de priorités par l'organisation, les gouvernements et les partenaires. La Gestion de l'information sur la protection (voir *Glossaire*) est une initiative collective, fruit d'une collaboration entre le HCR et des organisations humanitaires, des acteurs du développement et des établissements universitaires.

Le HCR modifie également sa manière de travailler avec les

jeunes, afin de mieux tirer parti de leurs idées novatrices et de leur bonne connaissance de leurs communautés avec l'objectif d'accroître l'efficacité de ses programmes. Pour honorer l'engagement qu'elle a pris au sujet des « Actions essentielles pour les jeunes réfugiés », définies dans le cadre des Consultations mondiales des jeunes réfugiés et du « Pacte mondial pour les jeunes engagés dans l'action humanitaire », issu du Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'organisation s'efforce de renforcer la collecte et l'utilisation de données spécifiques et ventilées sur les jeunes déplacés et apatrides. Ceci améliorera la pertinence et la spécificité des programmes destinés aux jeunes, assurera une meilleure prise en compte des besoins des jeunes

dans les réponses humanitaires et la recherche de solutions, et permettra au HCR, aux gouvernements et aux partenaires de prévoir les ressources

adéquates. L'organisation s'attache également à donner aux jeunes, dans l'ensemble de ses programmes, davantage de possibilités de participation

effective, y compris en qualité de chercheurs et de collecteurs de données, et prendra des mesures pour que les jeunes soient véritablement impliqués. ■

La base d'une prise de décisions éclairée

Il incombe au HCR, au titre de ses responsabilités fondamentales, de communiquer avec transparence des informations sur la situation des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. Les données et les éléments probants sont indispensables pour gérer les activités de protection et de recherche de solutions du HCR, mais plus important encore, ils permettent également aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, de prendre des décisions éclairées quant à leur avenir. Le HCR doit coordonner et communiquer les informations de manière avisée et compétente, afin que les individus et les communautés disposent des informations requises pour renforcer leur propre protection et répondre à leurs propres besoins.

Pour atteindre cet objectif dans un monde en perpétuelle évolution, le HCR privilégiera la collecte, la gestion, l'analyse et l'échange de données, en insistant sur l'importance cruciale de ces activités pour offrir une protection et des solutions aux personnes relevant de sa compétence. L'organisation se dotera de capacités renforcées en matière d'analyse statistique et de collecte de données, assurant notamment un meilleur alignement sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par ailleurs, un groupe d'experts, en collaboration avec des bureaux nationaux de la statistique, élaborera des directives sur les statistiques relatives aux réfugiés et étudiera les moyens de développer un ensemble de directives similaires pour les déplacés internes.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Autonomisation des communautés et autosuffisance	
Mobilisation communautaire renforcée et élargie	
Renforcer la capacité de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de protection et d'assistance, en étroite collaboration avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une initiative de formation sur la protection communautaire sera mise en œuvre dans une région au moins.
Renforcer l'approche participative du HCR et le mécanisme de responsabilisation à l'égard des populations touchées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un cadre de responsabilisation sera mis en place dans les opérations; ces dernières bénéficieront d'un appui et de conseils pratiques. ■ Des modules de formation sur la responsabilité à l'égard des populations dans les programmes de protection seront mis à la disposition des équipes multifonctionnelles.

Enregistrement et gestion de l'identité

L'enregistrement et la gestion des données relatives à l'identité sont essentiels pour assurer la bonne connaissance et la sécurisation du profil et des besoins de protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Pendant des décennies, le HCR a mis en place et perfectionné ses processus et ses outils de gestion de l'identité, tels que les entretiens d'enregistrement et la délivrance de documents individuels. L'organisation s'efforce actuellement de créer un système mondial, intégré, de gestion de l'identité, s'appuyant à la fois sur une technologie mise à jour et un renforcement du soutien et des instructions délivrés au terrain. Elle publiera également d'ici peu des recommandations sur la planification et la mise en œuvre de campagnes d'enregistrement de grande envergure. Parmi les avantages escomptés, l'harmonisation des systèmes de collecte des données d'enregistrement, la simplification du suivi des cas, l'identification plus rapide des vulnérabilités et des besoins spécifiques et la mise en place de procédures plus solides pour délivrer des documents aux réfugiés et pour garantir leur identité juridique sont attendus.

Le HCR accorde également la priorité aux efforts visant à améliorer la qualité des données d'enregistrement, pour mieux guider les activités de protection et de programmation et réduire la fraude à toutes les étapes de la gestion des cas. Afin de renforcer encore l'intégrité et l'efficacité des systèmes d'enregistrement et de gestion de l'identité, le HCR déploiera son nouveau système d'enregistrement et de gestion de l'identité, *proGres in Partnership*, dans 10 opérations supplémentaires en 2017. *proGres* est une application web centralisée qui permet au HCR de rassembler, d'actualiser, de

consulter et d'analyser les informations relatives à chaque réfugié et à son cas, de la première prise de contact jusqu'aux solutions durables. Avec cet outil, le HCR sera en mesure de gérer l'ensemble des processus essentiels de protection et d'assistance au sein d'un système unifié, de collaborer de manière plus performante en interne et avec ses partenaires, et de recueillir avec plus d'efficacité des données pour améliorer la fourniture de services aux populations relevant de sa compétence.

L'organisation continuera aussi à déployer son système mondial de gestion biométrique de l'identité (BIMS), un outil puissant qui permet de saisir, de stocker et d'extraire des informations biométriques pour protéger et préserver l'identité des personnes relevant de sa compétence. Le système fonctionne même dans les localités les plus reculées. Il améliore la qualité des données d'enregistrement et réduit la fraude en enregistrant, à l'échelle mondiale, une seule identité pour chaque individu et en la préservant, ce qui favorise l'intégrité des données lors de l'enregistrement, ainsi que durant d'autres processus de gestion des cas et d'assistance. Grâce au système BIMS, le HCR peut également garder le contact avec des personnes en situation de déplacement prolongé ou répété.

En 2017, l'organisation renforcera encore sa capacité d'enregistrement par des formations mondiales et régionales destinées à doter son personnel des compétences nécessaires pour faire face à des situations instables, prolongées et d'urgence. Le HCR se propose notamment d'élargir son fichier de personnel à disposition, mobilisable dans les plus brefs délais en cas d'urgence, et de renforcer la capacité de 20 agents déjà en poste dans des opérations pour consolider les compétences et les connaissances en matière d'enregistrement. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue	
Améliorer le logiciel d'enregistrement et de gestion des cas	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le logiciel d'enregistrement et de gestion des cas, <i>proGres in Partnership</i>, sera déployé dans 10 pays supplémentaires, notamment dans une importante opération de DSR au titre du mandat.
Améliorer la gestion de l'identité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le système BIMS sera déployé dans 15 pays. ■ Les pratiques de gestion de l'identité seront renforcées à travers le monde grâce à des instructions sur l'établissement de l'identité avant l'inscription biométrique, l'identification et l'enregistrement des besoins de protection individuels des réfugiés et le partage des données à caractère personnel avec des partenaires et des tiers.
Utiliser des méthodes de profilage et d'enquête pour gérer les données démographiques dans les situations de déplacement interne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instructions sur la gestion des données relatives aux populations de déplacés internes. ■ Les opérations recevront un appui sur le terrain pour mettre en place les systèmes de gestion des données démographiques.
Établir le profil des ménages de réfugiés et entreprendre des enquêtes auprès d'eux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des enquêtes intégrées sur les ménages de réfugiés seront entreprises dans deux opérations. ■ Les méthodes et les outils nécessaires pour réaliser des enquêtes intégrées sur les ménages seront finalisés et communiqués à la communauté.
Fournir un appui aux activités d'enregistrement sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations continueront de recevoir des instructions et un appui, notamment sous forme d'équipements et de fournitures, pour exécuter leurs activités d'enregistrement. ■ 5 opérations bénéficieront d'un renforcement des capacités sur le terrain, comprenant un appui technique, une formation et l'élaboration de stratégies d'enregistrement. ■ 2 formations sur l'enregistrement en urgence seront organisées pour renforcer les capacités d'enregistrement et de protection existantes dans les opérations et identifier les agents susceptibles d'être intégrés au fichier du personnel mobilisable en urgence et déployés pour appuyer l'enregistrement. ■ 1 séance de formation régionale sur l'enregistrement en continu sera assurée dans la région Asie pour renforcer les capacités d'enregistrement dans le contexte des activités relevant du mandat du HCR. ■ Les normes du HCR en matière d'enregistrement et les principaux modules d'un manuel d'enregistrement exhaustif seront publiés. ■ Une boîte à outils sur la planification, l'exécution et le compte rendu des campagnes d'enregistrement sera mise à disposition pour améliorer la qualité des données d'enregistrement, l'intégrité et la transparence des procédures d'enregistrement à travers le monde, tout en responsabilisant les personnels.

Promouvoir l'égalité des genres

Le HCR s'efforce de promouvoir activement l'égalité entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons relevant de sa compétence depuis plusieurs décennies, en veillant à ce que tous bénéficient des mêmes droits. Au fil du temps, les stratégies ont évolué et ont fusionné en une seule et même approche, actuellement mise en œuvre par la politique d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGD) adoptée en 2011, et par les « Engagements

à l'égard des femmes réfugiées » pris en 2001. Au travers de sa stratégie AGD, le HCR cherche à s'assurer que toutes les personnes relevant de sa compétence jouissent de droits égaux et soient en mesure de participer pleinement aux décisions qui les concernent.

Dans ses opérations, le HCR a progressé vers une participation plus paritaire des femmes aux prises de décisions, en formant des comités de réfugiés élus, en sensibilisant les communautés aux droits des femmes et en formant les femmes et les adolescentes à l'exercice des

responsabilités. L'organisation a également renforcé son engagement auprès des hommes et des garçons afin de lutter (prévention et réponse) contre les violences sexuelles et sexistes, et fait campagne pour que les femmes déplacées de force participent aux processus relatifs à la paix et à la sécurité. Le HCR s'efforce d'intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de ses politiques, de ses directives et de ses communications. Il joue également un rôle actif à l'échelon inter-agences dans le cadre du Comité permanent interorganisations (IASC) en participant aux travaux du Groupe chargé de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire et du Comité directeur du projet GenCap.

En 2015, le HCR a entrepris une évaluation de son action de protection et d'assistance afin de déterminer dans quelle mesure elle favorisait l'égalité des genres. Pour commencer, un examen interne des pratiques opérationnelles en matière d'égalité des genres a été réalisé dans plus de 70 opérations. Cet examen a permis d'évaluer la mise en œuvre de l'égalité des genres, de constituer une base de données probantes pour guider les futurs travaux

dans ce domaine et d'éclairer le processus d'actualisation des « Engagements à l'égard des femmes réfugiées ».

Les priorités de l'année 2017 consistent notamment à actualiser ces engagements, à accroître la capacité du personnel et des partenaires par des formations, des orientations et des outils, et à décrire les pratiques exemplaires. De manière plus générale, le HCR continue d'accroître son expertise interne afin de promouvoir l'autosuffisance, la dignité et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris en fournissant des compétences techniques en matière d'égalité des genres aux opérations de terrain. Le Haut Commissariat renforce également ses partenariats, notamment avec des associations locales issues de la société civile et œuvrant en faveur de l'égalité hommes-femmes, et cherche activement à en forger de nouveaux.

Ces initiatives et d'autres projets novateurs similaires sont décrits dans le rapport annuel du HCR rendant compte de l'intégration des critères AGD (consultable à l'adresse <http://www.unhcr.org/5769092c7.pdf>.) ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Autonomisation des communautés et autosuffisance	
Connaissances, appui et capacités en matière d'égalité des genres renforcés	
Élaborer et mettre en œuvre une politique de promotion de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une version actualisée des « Engagements à l'égard des femmes et des filles » sera finalisée et lancée.
Élaborer et mettre en œuvre des recommandations et des pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le manuel sur la protection des femmes et des filles sera actualisé, révisé et distribué au personnel et aux partenaires du HCR. ■ Les pratiques exemplaires du HCR et de ses partenaires en matière de programmes de promotion de l'égalité des genres seront recensées et distribuées. ■ Après réalisation des études nécessaires, le rapport annuel du HCR sur l'âge, le genre et la diversité sera rédigé et distribué.
Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière de promotion de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un « système de facilitateurs pour l'égalité des genres » sera mis en place, avec élaboration et mise à l'essai d'un cours de formation combiné à l'intention de 60 agents du HCR provenant de 3 régions. ■ Une formation en ligne sur l'égalité des genres sera lancée, l'objectif étant de toucher chaque année au moins 500 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires.
Offrir des compétences techniques en matière d'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations bénéficieront d'un appui en compétences techniques et une expertise continue.

« Je peux suivre les cours à l'école mais **on ne me délivrera pas de certificat de fin d'études parce que je suis apatride** »

— Edwin, 16 ans en Malaisie



© HCR/Roger Arnold

ÉLIMINER L'APATRIDIE

Le mois de novembre 2016 coïncide avec le deuxième anniversaire de la campagne *#IBelong*, lancée par le HCR en vue de mettre fin à l'apatridie. L'année 2017 sera déterminante pour la campagne, car c'est au cours de cette année que seront mesurés les progrès par rapport aux 10 actions officiellement prévues dans le « Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie : 2014-2024 », établi par le HCR. En dépit des évolutions positives observées à ce jour, de nombreux objectifs intermédiaires correspondant aux étapes fixées pour 2017 ne seront vraisemblablement pas atteints et des promesses de dons supplémentaires seront nécessaires pour soutenir un certain nombre d'interventions clés et accélérer les progrès en 2017 et au-delà.

Ces deux dernières années, des avancées importantes ont eu lieu dans un certain nombre de régions, où des initiatives nationales et intergouvernementales pertinentes ont été adoptées. Plusieurs États ont élaboré des

plans d'action nationaux prévoyant les réformes législatives et politiques nécessaires pour lutter contre l'apatridie. Un nombre non négligeable d'États ont d'ores et déjà entamé des réformes et rien que l'année passée, plusieurs États ont remédié à la situation de centaines ou de milliers de personnes en leur accordant la nationalité ou en confirmant leur nationalité. On a assisté à neuf adhésions aux conventions sur l'apatridie depuis le lancement de la campagne, ce qui porte respectivement à 89 et à 68 le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

La mise en place et la poursuite de partenariats solides avec les États, les ONG et d'autres organisations internationales permettront que les efforts visant à lutter contre l'apatridie reçoivent la priorité dans le cadre de la diplomatie, du plaidoyer local et de l'activité opérationnelle. Certains progrès ont déjà été accomplis grâce à une action diplomatique coordonnée : en 2016, le Conseil des droits de

l'homme a adopté une résolution sur le droit à une nationalité qui a bénéficié du soutien conjoint de 111 États et a appelé à la tenue d'un atelier de suivi, que le HCR et le HCDH organiseront ensemble en 2017. En outre, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté en 2016 un projet de protocole sur le « Droit à une nationalité » qui sera soumis à l'examen des États membres de l'Union africaine en 2017.

La prise de conscience accrue du problème de l'apatridie et les efforts visant à le combattre ont donné lieu à d'autres développements tangibles. En octobre 2016, le HCR et l'UNICEF ont lancé une nouvelle coalition pour garantir le droit de chaque enfant à une nationalité. La coalition, composée de nombreuses organisations internationales et d'associations de la société civile, propose de coordonner des efforts de sensibilisation conjoints et des activités programmatiques communes dans des pays pilotes, de soutenir les nouvelles initiatives régionales semblables à la Déclaration d'Abidjan sur

l'élimination de l'apatridie et de favoriser le développement de nouveaux réseaux d'acteurs de la société civile en Asie et dans le Pacifique, en Asie centrale et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Vers des solutions

La recherche de solutions durables à la situation des populations apatrides a sensiblement progressé. En Côte d'Ivoire, le partenariat du HCR avec le ministère de la Justice a permis à quelque 5 000 apatrides d'acquérir la nationalité ivoirienne en juin 2016. En Asie centrale, la collaboration du HCR avec des gouvernements et des partenaires non gouvernementaux a favorisé ces dernières années l'identification et la résolution de dizaines de milliers de cas d'apatridie. En Thaïlande, grâce à l'étroite coopération nouée avec le Gouvernement et des partenaires non gouvernementaux intervenant auprès des communautés apatrides, la nationalité a été accordée à plus de 23 000 personnes depuis 2013, ce qui a ramené la population apatride enregistrée à 439 000 personnes. En 2016, l'État plurinational de Bolivie a adopté une résolution visant à faciliter la naturalisation des apatrides et des réfugiés et le Costa Rica a mis en place une procédure de reconnaissance du statut d'apatride.

Un grand nombre de ces étapes intermédiaires ont été atteintes au prix d'une augmentation assez faible des ressources financières allouées aux activités de lutte contre l'apatridie et grâce à

l'affectation d'agents dédiés au traitement des questions d'apatridie. Un soutien financier supplémentaire permettra de progresser plus rapidement dans la résolution et la prévention des situations d'apatridie en autorisant l'amplification des interventions réussies. Ceci revêt une importance particulière dans les pays et les régions où une forte dynamique en faveur de l'élimination de l'apatridie est déjà à l'œuvre, comme la Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'Asie centrale, la Malaisie et la Thaïlande.

En s'appuyant sur ces expériences, le HCR cherche à intégrer encore davantage la programmation dans le domaine de l'apatridie et à améliorer la planification interne et opérationnelle avec l'appui des États pour lutter contre l'apatridie. De nouvelles instructions sur ce sujet ont d'ores et déjà été élaborées et les opérations bénéficieront de conseils techniques pour renforcer les processus de planification. En outre, des documents recensant les bonnes pratiques seront publiés afin de guider les opérations et les partenaires dans la mise en œuvre des dix actions exposées dans le « Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie : 2014-2024 » et les gouvernements bénéficieront d'une assistance technique directe.

Saisir les occasions

Les ODD donnent au HCR de multiples occasions d'élargir ses partenariats avec les

acteurs de développement, ceci afin de traiter les causes profondes de l'apatridie et de promouvoir la prise en compte des apatrides dans les plans de développement. L'objectif global visé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est de faire des « plus défavorisés » les premiers bénéficiaires de l'aide et de ne « laisser personne de côté », s'applique sans conteste à ceux qui font l'expérience des nombreux désavantages liés au fait de n'être reconnu citoyen d'aucun pays. Certains ODD et les indicateurs qui les accompagnent contribueront spécifiquement à la réduction et à la prévention des cas d'apatridie, à condition que la planification et la mise en œuvre tiennent compte des besoins des populations apatrides : ainsi, l'ODD 5.1 porte sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et des filles et l'ODD 16.9 appelle les États à garantir une identité juridique pour tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Le HCR a publié en 2016, à l'intention de toutes ses opérations, des instructions sur la convergence entre les ODD et le mandat de l'organisation dans le domaine de l'apatridie. Le Haut Commissariat s'est également associé à l'initiative d'identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'ODD 16.9 et de souligner la nécessité d'accorder la priorité à l'amélioration des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques correspondantes

dans les plans de développement nationaux.

En 2016, le HCR a publié un rapport clé, intitulé « Je suis là, j'existe – L'urgente nécessité de mettre fin à l'apatridie des enfants », et a renforcé sa collaboration dans le

domaine de l'apatridie avec des acteurs œuvrant à la défense des droits de l'enfant, dont l'UNICEF et des ONG. En 2017, l'organisation resserrera ses liens avec des communautés et des associations confessionnelles dans le cadre de différents ateliers régionaux.

Enfin, le Haut Commissariat cherchera également à forger des partenariats avec des institutions nationales des droits de l'homme engagées dans la lutte contre l'apatridie au niveau national et régional. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
Promouvoir auprès des gouvernements des réformes des lois, politiques et procédures en matière de nationalité et leur apporter des conseils techniques à ce sujet, afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de permettre aux apatrides d'acquérir une nationalité	■ 10 États prendront des mesures pour améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité et les rendre plus compatibles avec les normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie.
Recommander aux gouvernements d'introduire des procédures de détermination du statut d'apatride ou d'améliorer les procédures existantes, et leur offrir des conseils techniques à cet effet	■ 5 États institueront des procédures de détermination du statut d'apatride ou amélioreront les procédures existantes.
Recommander aux gouvernements d'éliminer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité et leur proposer des conseils techniques à cet effet	■ 5 États supprimeront les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité.
Soutenir les activités de sensibilisation de la société civile dans le cadre de la Campagne pour éliminer les discriminations fondées sur le genre des lois sur la nationalité	
Instruments internationaux et régionaux : adhésions, ratifications ou renforcement	
Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	■ 12 États supplémentaires adhéreront aux Conventions de 1954 et de 1961.
Processus de protection et documents adéquats	
Identification des apatrides améliorée	
Appuyer des campagnes d'identification/ d'enregistrement et des études pour améliorer la connaissance du nombre d'apatrides, de leur situation et des solutions possibles	■ De meilleures données de référence, quantitatives et qualitatives, seront disponibles pour 8 États supplémentaires.
Encourager l'amélioration des statistiques relatives aux apatrides et offrir des conseils techniques à cet effet	■ Le HCR publiera des données statistiques sur les apatrides pour 5 pays supplémentaires.



Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Solutions durables	
Plus grande réduction des cas d'apatridie	
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 5 stratégies pluriannuelles de recherche de solutions viseront à remédier à des situations d'apatridie prolongées.
Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou la confirmation de leur nationalité.
Offrir aux représentants des pouvoirs publics des formations et des avis techniques sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le cours spécialisé sur l'apatridie organisé à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo se poursuivra. ■ Au moins 20 pays bénéficieront de conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité, destinés à appuyer les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.



S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE

Les conflits et la violence ont entraîné une augmentation incessante du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Fin 2015, l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) estimait à environ 40,8 millions le nombre total de personnes déplacées dans leur pays en raison de conflits et de violences, auxquelles s'ajoutaient

19,2 millions de personnes récemment déplacées par des catastrophes naturelles dans 113 pays.

Le déplacement interne ne constitue pas seulement un défi humanitaire, mais également un problème de nature politique et de développement complexe. Une complexité dont témoignent les

multiples causes du déplacement, qui peut être dû à des violations croissantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, aux activités de réseaux criminels transnationaux, à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et à des épidémies. Le système humanitaire a été contraint d'agir plus rapidement et de répondre avec plus d'efficacité aux besoins de protection et d'assistance des déplacés internes.

Les efforts du HCR pour apporter une réponse plus prévisible aux problèmes de déplacement interne ont donné lieu à des progrès tangibles au cours des dernières années. Les « Principes directeurs opérationnels sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » ont renforcé la planification de l'organisation à l'échelon national dans les contextes de déplacement interne. Prenant acte du fait que le HCR travaille dans un cadre inter-agences, les principes directeurs orientent l'engagement du Haut Commissariat dans les secteurs où celui-ci a un avantage comparatif et assume le rôle de responsable de groupe sectoriel : protection, abris et/ou articles non alimentaires, coordination des camps et gestion des camps (CCCM).

Tout au long de l'année 2017 et au cours des années suivantes, le HCR continuera d'honorer ses engagements de longue date pris en faveur des déplacés internes. En ce qui concerne la prévisibilité de son action dans les situations de déplacement interne, le HCR a accompli des progrès certains ces dernières années. Les avancées observées au niveau interne comprennent : la politique relative aux déplacés internes, élaborée en 2006-2007, la dynamisation des groupes sectoriels de la protection, des abris et de CCCM, le Dialogue du Haut Commissaire sur la protection des

déplacés internes et une augmentation des programmes de formation. Le respect des principes directeurs opérationnels, associé à un appui opérationnel continu et ciblé, permettra à l'organisation de s'engager de manière plus rapide, plus efficace et plus adaptée. La réponse du HCR sera ancrée dans une stratégie de protection plus large, fondée sur une évaluation complète des besoins, réalisée en concertation avec la collectivité. S'agissant des déplacements provoqués par des catastrophes naturelles dans les pays où l'organisation est présente, où elle dispose des moyens nécessaires et bénéficie de l'accord du gouvernement, elle est prête à assumer la fonction de responsable de la protection et à participer sur le plan opérationnel à une intervention inter-agences, selon des critères et dans des délais préalablement définis.

En sa qualité de responsable de trois groupes sectoriels – protection, CCCM et abris – le HCR est chargé de veiller à ce que la capacité d'intervention soit en place et à ce que les activités d'évaluation, de planification et d'intervention soient exécutées en collaboration avec les partenaires et conformément aux normes et directives reconnues. En sa qualité de responsable de groupe sectoriel, le HCR agit aussi en tant qu' « agence de dernier recours ». Pour de plus amples détails sur des opérations particulières, se reporter aux chapitres régionaux.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Un nombre croissant d'États ont élaborés des lois ou des politiques relatives au déplacement interne, inspirées des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », publiés par l'ONU,

et de la Convention de Kampala (voir *Glossaire*). Ces cadres normatifs constatent que le déplacement est un processus durable et complexe, et que les réponses doivent reposer sur des bases juridiques et politiques saines. Un objectif essentiel du HCR consiste à aider les États par des conseils techniques et en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres intervenants clés. Il cherche également à élaborer et à appliquer des cadres législatifs et institutionnels visant à prévenir les déplacements internes, à y répondre et à encourager des solutions pour y remédier.

En 2017, au sein du groupe sectoriel de la protection, le Groupe de travail sur les lois et les politiques continuera, sous la direction conjointe du HCR et de l'IDMC, de communiquer aux animateurs locaux et nationaux des recommandations sur la conduite des séances de formation relatives à l'élaboration de lois et de politiques en faveur des déplacés internes. Toujours en 2017, le HCR soutiendra l'actualisation régulière de la base de données mondiale sur les lois et les politiques en rapport avec le déplacement interne (consultable à l'adresse www.internal-displacement.org/law-and-policy). Celle-ci sera utilisée pour promouvoir des initiatives nationales et régionales axées sur l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques relatives aux déplacés internes, ainsi que pour constituer un réseau de professionnels.

Solutions au déplacement interne

La durée moyenne du déplacement, suivant une étude réalisée en 2014 par l'Institut Brookings, est de 17 ans. Selon le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement humanitaire au Secrétaire Général, « Trop important pour échouer – Répondre au déficit de financement humanitaire », c'est l'une des raisons principales pour lesquelles les trois quarts des financements humanitaires de la dernière décennie ont été attribués aux 20 mêmes pays ; d'autre part, six des bénéficiaires les plus importants de l'aide ont fait l'objet d'appels humanitaires coordonnés pendant 10 années consécutives. La promotion de la recherche de solutions et la réponse aux déplacements prolongés resteront donc des domaines d'action prioritaire pour le HCR en 2017 et au cours des années suivantes.

Plusieurs opérations clés du HCR sont parvenues à faire progresser, de manière importante, l'élaboration de stratégies nationales de recherche de solutions pour les déplacés internes en 2016. Au Sri Lanka, où le HCR et le PNUD ont conjointement accueilli un expert du projet de renforcement des capacités de protection (ProCap), une politique nationale sur les solutions durables destinées aux personnes déplacées par le conflit a été adoptée par le Gouvernement en août 2016. Des consultations

nationales sur une stratégie de recherche de solutions durables ont également été lancées en République démocratique du Congo. En 2017, le HCR s'appuiera sur les réalisations obtenues en République démocratique du Congo et au Sri Lanka pour lancer des initiatives similaires dans des pays sujets à des déplacements internes prolongés. L'organisation continuera également de contribuer aux efforts du Rapporteur spécial sur les droits des déplacés internes et d'autres intervenants clés pour promouvoir l'intégration des déplacés internes dans les plans de développement nationaux.

Groupe sectoriel de la protection

Le HCR exerce la fonction de responsable de 23 des 28 groupes sectoriels de la protection et d'autres mécanismes de coordination inter-agences de la protection actuellement activés, aux côtés du HCDH, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Pour assurer une réponse de protection cohérente, le HCR continuera en 2017 de travailler en étroite coopération avec l'UNICEF, le FNUAP, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) qui sont respectivement responsables des secteurs suivants au sein du groupe sectoriel de la protection : protection de l'enfance, violences sexistes, lutte antimines, et logements, terres et biens.

Le HCR continuera à améliorer la qualité de l'encadrement sectoriel sur le terrain et apportera un soutien par l'intermédiaire d'une « cellule opérationnelle ». Celle-ci sera composée de spécialistes de la protection, ayant également les connaissances linguistiques requises et les compétences voulues en matière de programmation et de coordination, issus du HCR, du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et du projet de renforcement des capacités de protection (ProCap).

En 2017, le GSP continuera à mettre en œuvre son cadre stratégique pour la période 2016-2019, qui répond aux besoins définis par les groupes sectoriels de protection nationaux, ainsi que ceux identifiés lors de l'examen de l'ensemble du système de protection, commandé par l'IASC (2015). Ces besoins ont également été définis dans le rapport du Secrétaire général, « Une seule humanité, des responsabilités partagées », rédigé en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le cadre stratégique privilégie une plus grande orientation opérationnelle, le recrutement de nouveaux partenaires et l'adoption de pratiques et d'outils innovants.

Le GSP continuera également à placer la protection au cœur de l'action humanitaire et à élaborer des politiques, des normes de protection et des recommandations inter-agences

de portée mondiale. Il poursuivra dans le même temps ses efforts pour renforcer le rôle des groupes sectoriels de terrain dans la définition des stratégies, le plaidoyer et la conception et la mise en œuvre des programmes. Dans le cadre de sa stratégie de communication globale, le GSP améliorera sa présence sur les médias, son site web, ses partenariats et ses programmes de formation pour veiller à ce que la notion de protection soit bien comprise et adéquatement intégrée aux programmes de protection et d'assistance destinés aux déplacés internes.

Groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps

Le groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps (CCCM), conduit par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM en cas de catastrophe naturelle, offre au personnel de terrain un appui diversifié, notamment sous forme d'outils et de guides techniques, de systèmes de gestion de l'information et de supports pédagogiques pour les opérations. La gestion des données démographiques est au centre du travail du groupe sectoriel, tout comme la collecte et l'analyse de données. Le groupe sectoriel offre également un appui au terrain en déployant en cas de nécessité des équipes d'intervention rapide

et des experts techniques, et en contribuant à l'identification et au recrutement d'agents permanents pour les opérations.

Pour donner suite aux conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le groupe sectoriel CCCM cherchera en 2017 à consolider ses liens avec les autres groupes sectoriels et organismes, en particulier avec ceux qui travaillent sur les questions de développement, comme le groupe sectoriel pour le relèvement accéléré. Le groupe sectoriel de CCCM continuera également à améliorer sa structure de gouvernance et à créer de nouveaux groupes de travail, chargés d'élaborer des directives techniques sur l'utilisation de l'aide en espèces, la gestion à distance, et sur la transition et la désactivation des groupes sectoriels.

Les autres priorités de l'année 2017 incluent : l'amélioration des initiatives de préparation aux situations d'urgence et des plans d'urgence ; les efforts visant à rendre les réponses aux situations d'urgence, nouvelles ou existantes, plus prévisibles ; la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience et l'étude d'autres méthodes de renforcement des capacités (comme la formation en ligne). Une nouvelle stratégie quinquennale, inspirée du plan stratégique 2013-2016 du groupe sectoriel

de CCCM, est en cours d'élaboration. Des missions seront entreprises dans certaines opérations afin de recenser les enseignements à tirer de la mise en œuvre de l'initiative sur le déplacement urbain et hors des camps. Parallèlement, des recommandations sur l'adaptation des méthodes de gestion des camps à divers contextes opérationnels seront élaborées.

Groupe sectoriel des abris

Le groupe sectoriel des abris (GSA) est conduit par le HCR dans les situations d'urgence provoquées par des conflits et par la FICR dans les situations de catastrophe naturelle. Il offre un éventail de services d'appui aux groupes des abris à l'échelon national, notamment en déployant des coordonnateurs formés et expérimentés dans les 72 heures qui suivent l'activation d'un groupe sectoriel.

Le HCR encadre 11 des 26 groupes sectoriels des abris actuellement activés dans des pays. Les groupes sectoriels intervenant en Iraq, au Soudan du Sud, en Syrie (avec des opérations transfrontalières menées à partir de la Turquie) et au Yémen devraient, selon les prévisions, rester les plus importants groupes sectoriels des abris activés en raison des conflits en 2017. Les partenaires travaillant dans ces quatre pays ont fourni en 2015 des abris et des produits de première nécessité à quelque 10,6 millions de personnes – soit près de 70 pour cent du nombre total de personnes soutenues par les groupes sectoriels des abris activés à travers le monde suite à des conflits.

En 2017, le groupe sectoriel des abris continuera à accroître la capacité, la prévisibilité et la qualité des réponses relatives aux abris en renforçant la coordination, la gestion de l'information et la coordination technique dans les interventions liées aux abris. Le groupe sectoriel intensifiera également sa collaboration avec les universités, le secteur privé et les acteurs du développement. Une formation sur la coordination humanitaire et un renforcement de la capacité de coordination des abris seront assurés en collaboration avec la FICR et l'Oxford Brookes University. Le groupe sectoriel continuera de travailler en coopération avec le personnel de terrain afin de mieux répondre aux besoins des opérations et d'améliorer la diffusion des pratiques optimales, notamment dans le cadre d'ateliers nationaux, de formations, de réunions et d'événements organisés par le groupe à l'échelle mondiale, ainsi que par le biais de la plateforme en ligne www.sheltercluster.org, de ses publications et du site web sur les projets relatifs aux abris. Le groupe sectoriel perfectionnera encore ces outils, en les associant à des systèmes d'étude, de suivi et d'évaluation.

La stratégie du groupe sectoriel pour les abris pour la période 2013-2017 arrivera à son terme en 2017. Le groupe sectoriel élabore actuellement une nouvelle stratégie sur cinq ans, qui sera fondée sur les réalisations et le bilan des années précédentes, sur les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur les contributions des partenaires. ■

Échapper au viol au Burundi

D'après un article d'actualité du HCR.

6 mai 2016



© HCR/Benjamin Loyseau

Des réfugiés burundais font la queue pour être enregistrés à Nduta, en Tanzanie.

Avant même qu'elle n'en parle, la violence qui a déchiré le Burundi se lit sur la peau de Nicole : les marques de coups de poignard sur son ventre, l'entaille de plusieurs centimètres sur son cou et la cicatrice en forme de raisins secs sur son cuir chevelu, due à d'autres coups de couteau. Les cordes ont laissé des brûlures indélébiles sur ses bras et sur jambes et certaines de ses dents ont disparu, sous l'effet des coups de poing.

Son voyage en enfer a commencé avec la ronde quotidienne, de porte en porte, des membres de la milice du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Lorsque son propriétaire n'a pas été en mesure de verser les 10 000 francs burundais (soit 6,50 dollars) qu'ils lui réclamaient, cela a été une erreur fatale.

« Le lendemain, on nous a conduits à la rivière pour le voir », explique-t-elle, en faisant une pause pour avaler d'un trait un verre d'eau. « On lui avait tailladé la tête et lacéré le ventre et les côtes de coups de couteau. On avait coupé les seins à sa femme et on l'avait ouverte en deux, des parties génitales à la tête », reprend-elle. « On avait juste tranché la gorge aux enfants. »

À ce moment-là, Nicole* a su qu'elle devait réunir ses trois jeunes fils et s'enfuir. Ils étaient presque arrivés à la frontière tanzanienne lorsqu'ils se sont fait arrêter.

Avec une soixantaine d'autres personnes, Nicole a été emmenée dans un centre de détention situé non loin de là, où « la procédure consistait à vous passer à tabac » pour avoir tenté de quitter le Burundi, indique-t-elle. Ensuite, Nicole a été placée seule dans une cellule. Elle s'est évanouie et lorsqu'elle est revenue à elle, plus tard, un

policier était en train de la violer.

« J'avais beau crier et me débattre, il faisait ce qu'il voulait », dit-elle, essayant de retenir de ses doigts tremblants les larmes qui coulaient sur ses joues. Elle se rappelle que d'autres officiers passaient devant la cellule et s'éloignaient.

Nicole fait partie des plus de 137 000 Burundais qui se sont enfuis de l'autre côté de la frontière, en Tanzanie, depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 qu'il briguerait un troisième mandat, déclenchant une vague de manifestations, de répression au nom de la sécurité et de violences perpétrées par les milices.

Les récits poignants de massacres, de tortures et d'emprisonnements livrés par ceux qui se sont enfuis, laissent entrevoir un recours systématique – et particulièrement inquiétant – au viol et à la violence sexuelle.

Les viols ne visent pas uniquement les femmes. Renate Frech, une responsable du HCR chargée de la protection, qui travaille dans les camps de réfugiés de Tanzanie, précise que les cas déclarés de violences sexuelles ne représentent sans doute « qu'une petite portion » du nombre de cas réels, notamment en ce qui concerne les hommes.

Les rescapés accueillis en Tanzanie subissent encore les graves conséquences de ces agressions. Plusieurs femmes du camp ont mis au monde des enfants conçus lors de ces viols. Certaines ont été rejetées par leurs maris, qui invoquent l'infidélité de leurs épouses ou leur crainte d'être contaminés par le VIH.

Le HCR et ses partenaires s'efforcent d'offrir un traitement médical, un accompagnement psychologique et une aide juridique aux victimes.

Cependant, il est encore difficile d'entrer en contact avec les victimes car beaucoup n'osent pas se faire connaître, de peur d'être stigmatisées. En outre, comme seuls 30 pour cent des fonds nécessaires à la prise en charge des personnes déplacées par la crise au Burundi ont été débloqués, le HCR et ses partenaires ont du mal à fournir plus que l'aide vitale, qui porte notamment sur les rations alimentaires, l'eau et les abris. Les programmes à plus long terme, comme l'assistance psychologique, l'éducation et la formation professionnelle, essentiels pour traiter et prévenir la violence sexuelle, ont été laissés de côté.

Pour atténuer les risques de violence sexuelle et sexiste, le HCR et ses partenaires distribuent des lampes solaires aux femmes. Cependant, il faudrait améliorer l'éclairage du camp et rapprocher les latrines des logements pour réduire la distance parcourue par les femmes – en particulier la nuit – et mieux assurer leur sécurité. Pour réduire les agressions contre les femmes et les jeunes filles qui s'éloignent du camp et font jusqu'à 15 kilomètres à pied pour aller chercher du bois de chauffage, le HCR aide les femmes à construire des fourneaux à haut rendement énergétique. •

**Noms modifiés pour des raisons de protection*